

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

1^{er} février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à huit clos, à la salle l'Accueil, lundi le 1^{er} février 2021, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Réal Rancourt et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Vital Carrier, Claude Laroche et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau

Était absent : M. le maire Pierre Godbout.

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire suppléant, M. Réal Rancourt, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2021-02-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-02-17 Tenue de la séance à huit clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui depuis est renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-101 du 5 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité de Poularies.

2021-02-18 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-02-19 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 89 243.76 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

Avis de motion et dépôt de projet

Avis de motion est donné par M. le maire suppléant Réal Rancourt qu'à une séance subséquente, il sera adopté le règlement numéro 210 concernant la gestion contractuelle. Le projet de règlement est déposé.

2021-02-20 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 123 094 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Que la municipalité de Poularies informe que son vérificateur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2020.

2021-02-21 Lumières de rue

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions pour la conversion des 45 lumières de rue pour des lumières LED. Le prix devra comprendre le matériel et l'installation. Les travaux devront être faits durant l'année courante.

Les soumissions devront être reçues au plus tard à 15 h, lundi le 22 février 2021.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

2021-02-22 S.P.C.A.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement automatique à chaque année de l'adhésion avec la SPCA d'Abitibi-Ouest. Pour 2021 le coût de l'adhésion est de 2 500\$.

2021-02-23 Intérêts pécuniaires

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer qu'en vertu de l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, qu'à la présente séance, tous les élus ont déposé, devant le conseil, leur déclaration de mise à jour d'intérêts pécuniaires.

2021-02-24 Encombrants

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une cueillette des encombrants du 10 au 14 mai 2021 ainsi que du 13 au 17 septembre 2021.

2021-02-25 Congé semaine de relâche

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que le bureau municipal soit fermé durant la semaine de relâche, soit du 1^{er} mars au 5 mars 2021 inclusivement.

2021-02-26 La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : «_La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie_».

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Poularies appuie la campagne initiée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

2021-02-27 La réussite éducative

Action réussite est l'instance régionale de concertation sur la réussite éducative en Abitibi- Témiscamingue. Sa mission est de favoriser et soutenir la mobilisation collective régionale pour faire de la réussite éducative des tout-petits, des élèves et des étudiants des enjeux incontournables du développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'ensemble des conditions gagnantes pour l'atteinte du plein potentiel des individus ont des impacts sur la réussite scolaire, la santé globale ainsi que sur la réponse aux grands besoins de main-d'œuvre qualifiée en Abitibi-Témiscamingue. Agir de façon concrète pour que chacun développe son plein potentiel assurera le dynamisme socioéconomique de la communauté.

Considérant que :

- Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;
- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

En conséquence, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

2021-02-28 Emprunt échéant le 23 février 2021

Le financement de 420 400 \$ ouvert le 16 février 2016 arrive à échéance le 23 février 2021, le montant du refinancement est de 60 700 \$. Puisque ce montant est inférieur à 100 000 \$ et que la municipalité n'a pas d'autres besoin en financement, il n'est pas possible de demander au ministère des Finances de faire un refinancement pour ce montant.

Les options offertes à la municipalité sont soit de transiger directement avec la caisse Desjardins pour obtenir un nouveau financement ou de rembourser en entier le montant à refinancer.

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la totalité du solde à même le fonds général de la municipalité.

2021-02-29 Fin de mandat

Étant donné que M. le maire Pierre Godbout a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs l'article 317 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités prévoit que son mandat prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste.

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète que n'entraîne pas la fin du mandat de M. Godbout son défaut d'assister aux séances du conseil. Car ce dernier est dans l'obligation de s'absenter pour des raisons médicales et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

2021-02-30 Remorque pour arroser la patinoire

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vérifier l'équipement que la municipalité possède déjà qui consiste d'un baril afin de valider si cet équipement est fonctionnel. Dans le cas contraire la dépense pour la fabrication d'une nouvelle remorque muni d'un baril sera autorisée jusqu'à concurrence de 300 \$.

2021-02-31 Boyau pour patinoire

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat d'un boyau d'arrosage de 50 pieds pour la patinoire, le coût de cette dépense est de 129.95 \$ avant taxes.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu en février 2021, M^{me} Katy Rivard fixera une date ultérieurement.

2021-02-32 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire suppléant _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, M. Réal Rancourt, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.